

FORTES CHALEURS : LE FOYER CAPELLE OUVRE SES PORTES À TOUS POUR SE METTRE AU FRAIS

Pendant les épisodes de canicule, le Centre Communal d'Action Sociale de Millau (CCAS) tient un registre des personnes vulnérables, à contacter régulièrement. Il s'agit d'un dispositif de veille et d'alerte. Le CCAS propose aussi de se mettre au frais dans ses locaux, au Foyer Capelle. C'est ouvert à toutes et tous.

Publié le 15 juillet 2026

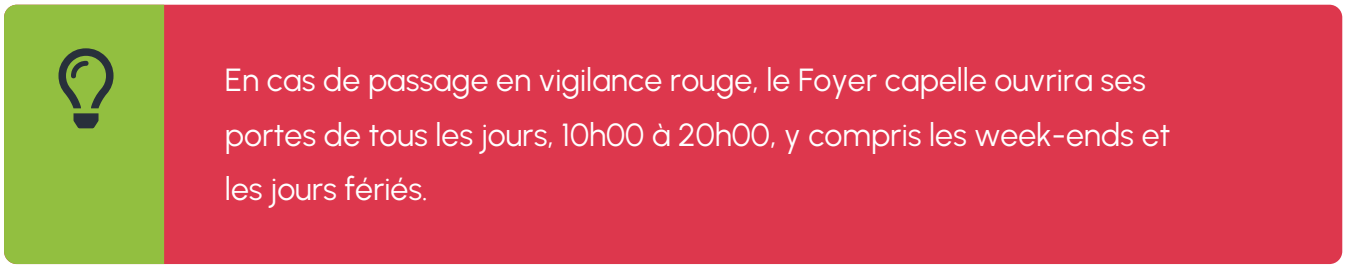
Durant les vagues de chaleur, il est important de se protéger mais aussi d'anticiper. Le Centre Communal d'Action Sociale de Millau (CCAS) tient un registre des personnes vulnérables et vous accueille du lundi au vendredi au Foyer capelle (6 place de la Capelle), pour passer un moment au frais et manger un repas équilibré.

Se mettre au frais au Foyer Capelle

Durant l'été, le Centre Communal d'Action Sociale ouvre les portes du foyer Capelle à tous. Le Foyer Capelle est une zone de fraicheur ouvert lundi à vendredi de 10 heures à 16 heures sauf jours féries. Il dispose d'une salle climatisée avec TV, des animations gratuites sont proposés chaque après-midi. Vous pouvez aussi y prendre un repas, fait maison, bio et local.

- Repas sur réservation obligatoire : 05 65 60 08 81 / foyer.capelle@ccas-millau.fr

Le Foyer Soleil, située rue Sainte Claire est aussi une zone de fraicheur ouvert 7 jours sur 7. Du lundi à vendredi de 8 heures à 19 heures et du samedi au dimanche de 8 heures à 18 heures. Il dispose d'une salle climatisée avec TV et point presse.



Un registre des personnes vulnérables à contacter en cas de canicule

Aux personnes âgées d'au moins 65 ans qui résident à leur domicile, les personnes de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail et résidant à leur domicile, ainsi que les personnes adultes handicapées. Les personnes fragiles et isolées peuvent s'inscrire sur le registre canicule. L'inscription peut être effectuée par le représentant légal de la personne vulnérable ou par un tiers (famille, ami, service à domicile, médecin…) à condition de présenter une demande écrite de celle-ci à figurer sur le registre canicule.

Comment marche l'alerte ?

En cas de déclenchement préfectoral de l'alerte canicule (mais aussi de l'alerte grand froid, ou autre), le CCAS contactera les personnes renseignées dans le registre afin de vérifier leurs besoins (conseils, aide, soutien, visite ou assistance).

Pour s'inscrire au registre :

· contacter le 05 65 59 23 50

· en ligne

via le formulaire d'inscription
(https://www.millau.fr/fileadmin/MILLAU.fr/1_vie_quotidienne/Solidarit%C3%A9_Sant%C3%A9/Registre_des_personnes_Canicule_grand_froid/2023_Formulaire_Inscription_Personnes_Vuln%C3%A9rables.pdf)

https://www.millau.fr/pages-dinformation/actualites/fortes-chaleurs-le-foyer-capelle-ouvre-ses-portes-pour-se-mettre-au-frais-3177?

· se rendre directement au CCAS (70, place des Consuls à Millau)

Des bulletins d'inscription sont disponibles dans les pharmacies millavoises.

Adoptez les bons gestes en cas de fortes chaleurs

- Buvez régulièrement de l'eau sans attendre d'avoir soif ;
- Rafraîchissez-vous et mouillez-vous le corps (au moins le visage et les avants bras) plusieurs fois par jour ;
- Mangez en quantité suffisante et ne buvez pas d'alcool ;
- Evitez de sortir aux heures les plus chaudes et passez plusieurs heures par jour dans un lieu frais (cinéma, bibliothèque municipale, supermarché, musée...) en respectant les gestes barrières ;
- Evitez les efforts physiques ;
- Maintenez votre logement frais (fermez fenêtres et volets la journée ouvrez-les le soir et la nuit s'il fait plus frais) ;
- Pensez à donner régulièrement de vos nouvelles à vos proches et, dès que nécessaire, osez demander de l'aide ;

VILLE DE MILLAU

17 avenue de la République
12100 Millau
05 65 59 50 00
Ouvert du lundi au vendredi de
8h à 12h et de 13h30 à 17h30